

PRESENTATION SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2024

➤ **Des recettes incertaines en 2024 et qui progressent moins vite que l'inflation sur leur périmètre strictement régional**

Les orientations budgétaires pour 2024¹ ont présenté le **contexte macro-économique national et international dégradé** par rapport à 2023 dans lequel le présent projet de budget pour 2024 s'inscrit.

L'estimation des **recettes régionales pour l'exercice 2024** est de **4 885 M€**. En neutralisant les décisions relatives à la taxe sur les cartes grises, la progression des recettes serait d'environ + 3 %, soit un **niveau comparable à l'inflation**. Toutefois, en neutralisant également les recettes spécifiques destinées à compenser des dépenses nouvelles identifiées (fonds européens, plan d'investissement dans les compétences et dotation régionale d'investissement), la **progression des recettes régionales n'est que de + 0,6 %**, soit 2 points de moins que l'inflation prévisionnelle.

Ainsi, en tenant compte de l'inflation, la Région dispose comparativement de **moins de ressources pour faire face à l'exercice de ses compétences**. Cela était déjà le cas en 2023, avec des recettes qui ne progresseront *in fine* que de + 1,8 % par rapport à 2022 face à une inflation à + 4,9 % (soit 3,1 points de moins), ce qui est préoccupant. D'une manière générale, les **recettes régionales ont baissé de - 8 % en valeur depuis 2019**.

L'année 2024 voit se poursuivre la **nationalisation des recettes régionales**. La part de la fiscalité régionale liée au territoire francilien est passée de 84 % en 2019 à 55 % en 2020, pour ne représenter plus que 26 % en 2024. Cette évolution, que déplore la Cour des comptes, est en contradiction flagrante avec la nécessaire autonomie financière des collectivités territoriales.

Enfin, les **recettes par habitant de l'Île-de-France sont les plus basses** avec 358 € par habitant, soit 131 € de moins (- 27 %) que la moyenne des autres Régions métropolitaines avec 489 €. Pourtant, la contribution de la Région Ile-de-France à la péréquation dépassera 1 Md€ en 2024, soit plus de 97 % du total.

*

➤ **Des dépenses de fonctionnement maîtrisées, des dépenses d'investissement renforcées**

La Région Île-de-France présente une nouvelle **baisse**, inédite parmi les Régions françaises, **de ses dépenses de fonctionnement**. Les autorisations d'engagement diminueront de **- 0,6 %** entre 2023 et 2024 (hors dépenses relatives aux fonds européens). Il s'agit d'un **effort considérable** pour maîtriser les dépenses de fonctionnement alors que le projet de loi de finances pour 2024 prévoit une inflation à + 2,6 % et que les dépenses régionales obligatoires sont très dynamiques : contribution à Île-de-France Mobilités, crédits en faveur des formations sanitaires et sociales, dépenses pour les fluides et les denrées dans les lycées notamment. Depuis 2016, en autorisation d'engagement, ces dépenses sont contenues à 2,3 Md€, soit une baisse en valeur.

A l'inverse, la Région Île-de-France renforce ses dépenses d'investissement pour conforter

¹ Orientations budgétaires pour 2024, rapport CR 2023-52.

l'avenir des Franciliens. Les autorisations de programme augmentent de **+ 5,6 % en 2024**, ce qui porte la hausse d'ensemble de l'investissement à **+ 84 % entre 2015 et 2024**. La Région est donc la **1^{ère} collectivité d'investissement de France** et porte, avec le plan d'urgence dans les lycées franciliens, le **3^{ème}** plus grand plan d'investissement public national après le Grand Paris Express et les Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024.

Au total, la région aura investi **20,8 Md€ depuis 2016**. Pour mémoire, entre 2010 et 2015, 1,6 Md€ ont été investis annuellement, contre 2,3 Md€ depuis 2016, soit près de 6,8 Md€ supplémentaires. C'est l'équivalent de 4 ans et demi d'investissements de plus.

➤ **Une crédibilité financière maintenue**

Fin 2023, le **niveau** de la **dette** s'établit à **6,45 Md€**, soit une quasi-stabilisation avec une progression en **volume** limitée à + 0,4 % par an entre 2015 et 2023, contre + 8,1 % entre 2010 et 2015 (+ 53 % sur 5 ans).

Malgré la crise, les **ratios financiers restent solides**. Le **taux d'épargne brute** serait en 2024 à 29 % (contre 18,6 % au BP 2015). Notre **capacité d'autofinancement** est stabilisée à 60 % en 2024 (contre 49,3% au BP 2015). Enfin, la **capacité de désendettement** correspondra à 5,7 années (contre 6,5 ans au BP 2023 et 8,6 années au BP 2015). Ces agrégats pourraient très légèrement s'améliorer en fonction du résultat d'exécution qui sera reporté de 2023 à 2024.

L'agence de notation **Fitch Ratings** a confirmé lors de son actualisation de la revue en septembre dernier la **note intrinsèque 'aa+' de la Région Île-de-France**, assurant de la bonne soutenabilité de la dette et soulignant sa capacité de désendettement raisonnable. La Région est donc mieux notée que l'Etat. Selon Fitch, « *L'Île-de-France exerce un contrôle strict sur ses dépenses* », « *Les engagements financiers de la région sont peu risqués*. » et « *Le service de la dette est structurellement bien couvert par l'épargne de gestion*. » Pour sa part, **Moody's** a également conservé en novembre dernier son **appréciation également très positive** avec une note de Aa2 stable. Dans son opinion de crédit, l'Agence relève notamment « *une gestion financière sophistiquée* » et « *une stratégie budgétaire prudente* ».

Cette crédibilité financière se double d'un fort engagement en faveur des **emprunts verts et responsables**, qui contribuent à **l'attractivité internationale de nos émissions obligataires**. Depuis 2016, la Région Île-de-France recourt exclusivement à des emprunts verts et responsables, et, conformément à l'engagement de la Présidente en 2019 d'être un émetteur obligataire 100 % vert et responsable, le programme d'émission de titres (programme EMTN) est dédié au financement de projets à impact environnemental et/ou social. **La part du financement responsable dans l'encours de la dette régionale** passera de 29 % en 2015 à plus de **90 % en 2024 et atteindra 100% avant la fin du mandat**. Il s'agit d'une situation unique en France pour une collectivité territoriale. Il est admis que la Région dispose de la **documentation financière verte la plus aboutie en Europe**, selon les organismes chargés de son évaluation.

Toutefois, les **conditions financières internationales se dégradent**. Alors que la Région s'était financée à taux négatif en 2021, l'emprunt 2022 de 700 M€ a été réalisé début juillet à un taux de 2,23 % sur 10 ans et l'emprunt 2023 de 600 M€ fin janvier à 2,90 % sur 8 ans. Bien que satisfaisante au regard des autres émissions de structures comparables, françaises ou européennes, cette situation engendre un **coût pour la Région qui pèse sur ses dépenses de fonctionnement**. A titre d'exemple, les émissions de 2022 et 2023 engendrent respectivement un coût annuel en fonctionnement de 15,6 M€ et 17,4 M€ (année pleine), alors que celle de 2021 avait rapporté de l'argent à la collectivité.

Dans ce contexte, la **crédibilité financière dont jouit la Région Ile-de-France est d'autant plus essentielle** afin de limiter les surcoûts liés à la dégradation des conditions financières internationales. En 2023, cette crédibilité a de nouveau été récompensés par plusieurs

prix².

*

➤ Pour 2024 : un budget de cohésion sociale et territoriale pour l'Île-de-France

-Des investissements colossaux pour construire l'Île-de-France décarbonée

L'Île-de-France est la **1^{ère} Région de la transition écologique**.

A ce titre, la Région est engagée pour 2024 dans une démarche de budget vert selon la méthode I4CE (institut de l'économie pour le climat). Plus de 60 % des dépenses sont classées « favorables » ou « très favorables » en ne tenant compte à ce stade que de la première analyse de 90 % des dépenses d'investissement sous le seul angle de l'axe « atténuation climat ».

Depuis 2020, **un euro sur deux du budget régional** est consacré chaque année à des dépenses ayant un impact positif sur l'environnement. L'**engagement de la COP Francilienne** de consacrer 10 Md€ à ce type de dépenses avec un impact positif a été tenu en 4 ans, avec un an d'avance.

Pour 2024, le **plan régional d'adaptation au changement climatique** poursuit sa mise en œuvre avec notamment la **valorisation des espaces verts et la renaturation des villes** (à travers l'objectif de 5 000 hectares renaturés) ainsi que le déploiement d'un **maillage d'abris climatiques** avec la **création de 100 îlots de fraîcheur** (98 déjà créés), de **1 000 fontaines** ou **l'aide à l'installation d'un récupérateur d'eau** pour les particuliers. La Région déploie par ailleurs son **Plan énergie et efficacité énergétique** avec la création d'**Île-de-France Energies renouvelables** pour la rénovation des bâtiments publics et tertiaires, le **plan de rénovation énergétique des lycées** (725 M€, dont 76 M€ en 2024), des **bâtiments et éclairages publics** et des **équipements sportifs** (11 M€ en 2024), ainsi que le développement de **réseaux de chaleur et de froid** alimentés par des énergies renouvelables et de récupération (géothermie profonde et de surface, récupération de la chaleur fatale...). Enfin, 160 000 hectares d'espaces naturels ou agricoles sont sanctuarisés dans le SDRIF-Environnemental.

*

L'année prochaine, 1,1 Md€ d'investissement seront consacrés à l'acte II de la **révolution des Transports**. Ces investissements visent à **l'amélioration du service, l'ouverture de nouvelles lignes de transport et de nouvelles gares**. La Région est prête à mettre 3,7 Md€ sur le CPER transports, là où l'Etat mettra 2,8 Md€, soit 32 % de plus. Plusieurs prolongements de lignes sont prévus : métro 11 à Rosny-Bois-Perrier, métro 14 à Orly aéroport et Saint-Denis Pleyel, RER E-Eole à La Défense, T12 Massy-Evry Courcouronnes, T3 bis Porte d'Asnières-Porte Dauphine. L'automatisation des RER B et D (Nexteo) est également lancée tout comme la modernisation du matériel roulant avec 100 nouveaux métros et le RER NG sur le RER D et E. Enfin, les interconnexions avec les gares du Grand Paris et la mise en accessibilité des gares seront poursuivies.

Sur ce secteur, un **protocole historique pour le financement des transports jusqu'en 2031** a été signé en 2023. Il est fondé sur un partage proportionné et juste entre les financeurs qui garantit un bouclier tarifaire en modérant la hausse de la contribution des usagers à l'inflation pour 2024 et à l'inflation + 1 point au maximum pour les années suivantes. Il en résulte une augmentation de la contribution régionale de + 34 M€, soit 764 M€ en 2024 (+ 474 M€ pour la période 2024-2028).

² Prix Capital Finance International de la « meilleure équipe sur les obligations vertes » et le prix spécial de la Cour des comptes et DFCG (association nationale des directeurs financiers et des contrôleurs de gestion) de la « Direction financière de l'année ».

Enfin, d'autres priorités seront également poursuivies en matière de transport, comme le **plan routes de demain** pour favoriser le covoiturage, ainsi que la création d'un réseau de 54 lignes de cars express, avec un objectif de doublement. 80 M€ seront en outre consacrées aux mobilités douces, notamment l'écosystème vélo et le réseau VIF – Vélo Île-de-France pour la création de 450 km de pistes, qui seront ouvertes en 2025 sur 11 itinéraires structurants.

*

En 2024, les **investissements dans les Lycées poursuivront leur accélération sans précédent**. Il s'agit notamment de la concrétisation du **plan d'urgence 2017-2027** de **6,6 Md€** pour construire 30 000 places nouvelles et rénover tous les lycées d'ici 2028. Comme indiqué ci-dessus, il s'agit du 3^{ème} plan d'investissement national et du plus important chantier financé à 100 % par une collectivité territoriale (1 000 entreprises et 5 000 salariés sont mobilisés). Fin 2024, 40 % des places nouvelles seront livrées, 40 % seront en cours de travaux et 20 % resteront à lancer.

Concrètement, **978 M€ d'investissement seront consacrés aux lycées en 2024**. Parmi les priorités de l'année : lancement des études pour les lycées neufs de Gonesse (95), Magny-en-Vexin (95), Saint-Pierre-du-Perray (91), signature des marchés des lycées neufs de Romainville (93), Montévrain (77) et Villeparisis (77), choix du concepteur du lycée neuf de Bagneux ; déploiement du plan équipements sportifs (25 lycées), du plan énergie solaire (100 lycées) et du plan d'embellissement.

La Région poursuivra également son soutien aux lycées en faveur de leurs **initiatives pédagogiques** et de leur **fonctionnement** : 100 % des lycées au THD et au WiFi, déploiement des ENI et formation, nouveaux manuels libres, notamment en mathématiques et sur l'Europe, dotation de fonctionnement en hausse, pris en charge intégrale par la Région des coûts de chauffage, d'électricité et de demi-pension.

*

La **réindustrialisation verte**, la **souveraineté**, l'**innovation** et l'**attractivité** sont également des priorités de l'année prochaine, confortées par le présent projet de budget.

400 M€ sont prévus pour la réindustrialisation décarbonée sur 5 ans. Cela concerne notamment le **Fonds souverain régional Île-de-France Capital-investissement** de près de 250 M€ avec 3 véhicules : **Île-de-France Décarbonation pour les PME** (150 M€), **Île-de-France Réindustrialisation consacré aux startups industrielles** (65 M€) et **InvESS dédié aux entreprises de l'ESS** (30 M€).

La région poursuivra **son soutien aux TPE-PME** à travers notamment le chèque efficacité énergétique (10 000 €), le chèque numérique et sécurité (1 500 €) et le chèque cyber (jusqu'à 15 000 €), ainsi que les aides TP'Up (jusqu'à 82 500 €) et PM'Up (jusqu'à 375 000 €). Le soutien à **l'innovation et la R&D en faveur des filières d'excellence francilienne** sera conforté (IA, quantique, aéronautique, énergies renouvelables, santé et bioproduction, agroalimentaire, économie circulaire...). Enfin, en 2024, la Région soutiendra la **structuration de Campus d'excellence** : campus de l'IA à Paul Valéry (Paris) ou campus énergie durable à Montereau- Fault-Yonne par exemple.

2024 verra le déploiement du **CPER historique de 1 Md€ pour l'université et la recherche**, avec une dizaine d'opérations lancées comme le projet PASREL – pôle de recherche du futur hôpital de Paris-Saclay (CEA) ou le LAGA – recherche en mathématique (Sorbonne Paris Nord). Plus de 20 équipements scientifiques et plateformes de pointe seront également financés.

Choose Paris Region, agence unique en matière d'attractivité et de tourisme en Île-de-France, aura à cœur de renforcer la place de l'Île-de-France à l'approche des JOP 2024 en consolidant sa 1^{ère} place mondiale en tant que destination touristique, en renforçant sa 1^{ère} place européenne en tant que destination pour les investissements internationaux et en affirmant son ambition de devenir leader en Europe de la production d'images.

Enfin, la Région **conforte en 2024 ses priorités en matière agricole** avec le doublement de l'aide à l'installation des jeunes agriculteurs, le déploiement de la marque « Produit en Ile-de-France » (5 000 produits référencés), le lancement en Seine-et-Marne d'une plateforme d'approvisionnement de la restauration scolaire de l'Est francilien et celui du Bonus bio pour l'approvisionnement en bio francilien dans lycées.

*

-Une Région au soutien du pouvoir d'achat

La Région poursuit ses mesures en faveur du **pouvoir d'achat des foyers franciliens**, comme elle l'a fait en 2023 avec le **chèque précarité énergétique** de 250 € au bénéfice de 160 000 personnes, afin de faire face à l'augmentation des prix de l'énergie pour les particuliers. La Région engage la **hausse des aides à l'achat de véhicules propres de + 50 %** (jusqu'à 9 000 € pour un véhicule électrique et jusqu'à 15 000 € pour un véhicules hydrogène) tout en privilégiant les pays européens bas carbone où sont assemblés les véhicules, dans un souci de souveraineté économique et d'efficacité énergétique. Pour leur part, les **tarifs d'Île-de-France Mutuelle santé**, qui propose des tarifs 20 % moins chers et des garanties pensées pour la santé quotidienne des Franciliens, seront gelés. Au-delà, la Région maintient son objectif d'amélioration de l'**accès des Franciliens au logement** avec plusieurs mesures importantes : le soutien à la **production de plus de logements** (70 000 nouveaux logements par an dans le SDRIF-E, dont 46 000 abordables), la **lutte contre les passoires énergétiques** (10 M€), qui a permis la rénovation énergétique de 14 000 logements sociaux en 3 ans, ou encore l'**aide à l'accession à la propriété** grâce au bail réel solidaire (5 000 € par logement).

*

Le présent projet de budget pour 2024 confirme également la volonté de la Région de **renforcer le pouvoir d'achat des jeunes**.

Plusieurs mesures sont destinées à aider les **lycéens** et les **apprentis**. Ainsi, les **tarifs de restauration scolaire sont gelés** pour plus de la moitié des familles, après 3 ans de gel total, et toutes les familles bénéficient d'une prise en charge d'au moins 60 % (prix de 0,50 € à 4,40 € pour un repas qui coûte 10 €). 100 % des élèves entrant en seconde dans un lycée public sont dotés d'un ordinateur et de manuels par la Région, soit l'équivalent d'une aide de 600 € par élève. Enfin, l'aide régionale aux apprentis a été revalorisée de + 16 % depuis 2020, alors que ce n'est plus une compétence régionale.

Le **soutien aux étudiants** est également confirmé. Parmi les mesures portées par le budget 2024, nous pouvons citer : + 6 % pour les **bourses aux étudiants des formations sanitaires et sociales** (60 M€) ou la création de 1 000 nouveaux contrats d'étudiants mentor au sein des universités pour soutenir le travail étudiant et lutter contre l'échec universitaire.

Pour sa part, Oriane, l'**Agence de la promesse républicaine et de l'orientation**, sera renforcée. Enfin, les mesures de formation pour les jeunes montent en puissance : en 2023, 5 000 jeunes ont bénéficié du Revenu jeunes actifs (RJA), revenu jusqu'à 5 000 € pour 6 mois pour les 18-25 ans sans emploi qui suivent une formation qualifiante dans un des 11 secteurs en tension, 35 000 jeunes en insertion ont touché l'aide au permis de conduire jusqu'à 1 300 € et 3 500 Franciliens de moins de 30 ans ont été accompagnés dans leur formation grâce à l'aide

individuelle régionale vers l'emploi (AIRE).

*

Enfin, ce projet de budget confirme également la volonté de la Région de **renforcer la pratique culturelle et sportive des jeunes**, notamment avec **LABAZ** : une **application mobile pour les jeunes de 15 à 25 ans**. Afin de renforcer l'accès des jeunes de 15 à 17 ans aux pratiques culturelles et sportives, une **aide de 100 € a été mise en place**. Sur LABAZ, les jeunes peuvent également retrouver des aides de **100 € pour l'achat d'un vélo ou de 400 € pour l'achat d'un vélo électrique**, des bons plans « sport et culture », comme des places pour des événements sportifs, notamment 30 000 places pour les Jeux olympiques et paralympiques, ou culturels, comme les festivals de musique soutenus par la Région. Avec un budget de 30 M€ en 2024, l'offre sera enrichie en 2024 et l'application intégrera progressivement les différentes aides régionales à destination des jeunes pour devenir un « guichet unique » facilement identifiable par la jeunesse francilienne.

Le projet de budget porte également d'autres mesures pour **encourager la pratique culturelle et sportive des jeunes** : Navigo culture avec 300 lieux partenaires partout en Île-de-France ; déploiement de l'Education artistique et culturelle - EAC, notamment les programmes mis en place en 2023 comme les clubs de lecture et les lectures à voix haute dans les lycées ; dispositif Du stade vers l'emploi ; l'objectif performance 2024, avec le soutien des sportifs de haut niveau. La Région renforce aussi l'accès des jeunes à la **prévention santé**, avec notamment des campagnes ciblées sur le harcèlement, les addictions, la pornographie et les violences sexistes et sexuelles.

*

-L'impératif de la sécurité

Après les **émeutes de 2023**, la Région a aidé 41 communes et 37 commerces (pour un montant total de 11,5 M€). La Région a en outre voté en novembre la création d'un fonds de **1 M€ dédié à la sécurisation des lieux menacés en raison de l'augmentation des actes antisémites sur le territoire francilien**. Le Bouclier de sécurité poursuivra son action, notamment auprès des communes pour l'équipement des polices municipales ou l'équipement en vidéoprotection de l'espace public, la construction et la rénovation de commissariats ou casernes de police et de gendarmerie nationale

Au-delà, **l'accompagnement sera renforcé dans les lycées** pour qu'ils puissent faire face à leurs besoins de **sécurisation**. Cela passera notamment par le **doublage des brigades régionales de sécurité (BRS)** pour passer à un effectif de 100 personnes (20 brigades de 5 agents). Elles réalisent plus de 1 500 interventions par an. D'une manière générale, la Région poursuit son soutien à la sécurisation périmétrique et électronique des lycées, à l'équipement en vidéoprotection, ainsi qu'au déploiement de bouton d'alerte relié aux forces de l'ordre pour les lycées qui le souhaitent.

L'**Agence des TIG - travaux d'intérêt général**, pour l'application réelle des TIG, a déjà permis la création de 933 TIG, grâce notamment un partenariat avec l'ATIGIP pour soutenir les tiers habilités à accueillir des TIG. Son action sera poursuivie et accélérée en 2024.

*

-Réduire les fractures territoriales

Le présent projet de budget pour 2024 poursuit l'objectif d'un **développement équilibré des territoires**. Plusieurs mesures sont ainsi dédiées : le soutien à la requalification durable des quartiers dans le cadre du NPNRU (23 M€) ; le déploiement d'Île-de-France Ruralité ; le guichet

unique pour les aides dédiées à ces territoires comme l'aide au maintien et la création de commerces de proximité ; la poursuite de la dynamique des contrats d'aménagement régionaux (372 CAR) et des contrats ruraux (466 COR) ; les 100 quartiers innovants et écologiques (QIE) en 2024 (année de l'atteinte de l'objectif) ainsi que l'accompagnement des Parcs naturels régionaux notamment.

Ce développement équilibré des territoires passe également par la poursuite d'un **aménagement culturel sur tout le territoire francilien**, notamment dans le cadre du CPER de 100 M€. A ce titre, 14 M€ ont déjà été engagés et 5 projets sont programmés pour 2024, dont la reconstruction de la tour nord et de la flèche de la Basilique de Saint-Denis (93), le Centre national des arts de la rue et de l'espace public (95) ou la Scène nationale de Saint-Quentin-en-Yvelines (78). La Région souhaite en outre faire de Villarceaux la villa Médicis francilienne (13 M€). L'engagement d'un budget culturel à 100 M€ est tenu. Il est même augmenté en 2024 pour diffuser la culture partout en île-de-France et répondre aux enjeux des JOP 2024, notamment l'Olympiade culture par exemple.

*

A travers ce projet de budget, la Région renforce également la **solidarité au profit des plus fragiles**.

L'accès aux soins et la **lutte contre les déserts médicaux** est renforcée avec notamment la consolidation du fonds de lutte contre les déserts médicaux, et l'objectif d'une maison de santé par commune de plus de 10 000 habitants. L'année 2024 verra également un soutien sans précédent aux **formations sanitaires et sociales** pour répondre aux enjeux du secteur et des territoires. Le budget total consacré à cette politique publique est de 302 M€, en hausse de +15 % par rapport à 2023. Les créations de places en soins infirmiers permettent d'accueillir 3 300 étudiants supplémentaires, soit une hausse de capacité de + 20 % par rapport à 2019.

La Région poursuit également le déploiement des mesures des plans **Région solidaire et Bouclier social**. Plusieurs priorités sont confortées en 2024 : l'accompagnement des femmes en situation de précarité ou victimes de violences ; la pérennisation des maisons solidaires pour la mise à l'abri des sans abri du métro ; la mobilisation à titre provisoire pour de l'hébergement d'urgence de certains lycées parisiens fermés à la rentrée dernière, avant de retrouver leur vocation éducative ; la distributions alimentaires avec la Croix-Rouge et Linkee ; ainsi que certaines mesures à destination des familles : l'aide à la parentalité, l'accès aux loisirs et aux vacances, la construction de crèches ou des maisons d'assistantes maternelles notamment.

*

-Le handicap : grande cause régionale pour 2024

Cette grande cause sera explicitement portée au sein du présent projet de budget, notamment en matière **d'accessibilité**.

25 M€ sont prévus en 2024 pour **l'accessibilité des transports**, soit plus de 1,1 Md€ mobilisés par la Région et IDFM depuis 2016. Cet engagement fort a permis la mise en accessibilité de 200 gares, avec 57 gares supplémentaires en travaux. Enfin, la régionalisation du PAM – Pour aider à la mobilité vise à améliorer la qualité de service et harmoniser les tarifs à la baisse pour l'utilisateur.

La Région s'engage également pour des **logements neufs accessibles afin d'améliorer la qualité de vie**. Cela passera notamment par le financement de programmes de logements accessibles et PMR ainsi que par le soutien doublé pour la construction d'unités pour étudiants en situation de grand handicap dans les résidences pour étudiants et universitaires.

*

Cette grande cause portera aussi sur la **réussite**.

C'est pourquoi la Région s'engage en faveur de **lycées rénovés et accessibles pour tous**. Ainsi, tous les lycées neufs ou rénovés sont accessibles. Au-delà, la Région poursuit son agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP) avec 150 opérations programmées. Un accueil personnalisé est par ailleurs proposé pour permettre aux élèves de suivre les études de leur choix dans un établissement proche de leur domicile. Enfin, un partenariat est noué avec Klésia pour la mise en accessibilité de plusieurs classes prépas des lycées.

Les investissements pour l'**accès des enfants et des étudiants à la formation** sont également prioritaires. La priorité est ainsi donnée dans les dispositifs régionaux d'aides aux CFA, aux centres qui veillent à l'accessibilité et à l'inclusion des étudiants en situation de handicap. Le présent budget consacre aussi des moyens à la **renovation et l'accessibilité d'écoles maternelles et primaires, d'équipements publics locaux** (bibliothèques, centres de loisirs, aires de jeux) dans le cadre des **COR** et des **CAR**.

Enfin, dans le supérieur, les projets CPER répondent aux normes d'accessibilité (laboratoires de recherche, bâtiments d'enseignement, restauration universitaire, bibliothèques...). De plus, 13 % des **1 000 contrats mentors** signés en 2023 le sont avec la mission prioritaire d'accompagner les étudiants en situation de handicap. Le module d'apprentissage de la Langue des signes française (LSF) est enfin présent sur **QIOZ** depuis 2022.

*

Le présent budget confortera également cette grande cause au sein des domaines de la **Culture, du Sport et des loisirs**.

Ainsi, la Région consacre des moyens pour un accès facilité à la culture et aux loisirs avec notamment Imago le réseau qui crée des passerelles entre lieux de culture et établissements médico-sociaux. En outre, il est prévu comme chaque année des travaux pour améliorer l'accessibilité dans les 12 Îles-de-Loisirs et depuis 2016, plus de 46 000 tickets loisirs au profit de personnes en situation de handicap.

Un investissement sans précédent sera consacré dans le parasport à travers notamment le financement des Jeux paralympiques (15,7 M€) ; le soutien à la création d'équipements sportifs aux normes d'accessibilité (803 déjà financés), le financement du Prisme à Bobigny et de l'ISPC aux Mureaux ; 40 ambassadeurs du Sport paralympique et 34 parasportifs soutenus dans le cadre du dispositif Objectif haute performance 2024 ; le soutien des clubs pour le développement des pratiques parasportives.

Enfin, la Région mettra des **places à disposition** des lycées qui souhaitent développer des projets pédagogiques autour des Jeux paralympiques.

*

Le présent projet de budget vise également à **améliorer l'employabilité et l'entrepreneuriat en faveur des personnes en situation de handicap**.

5 % des personnes accueillies dans les **dispositifs de formation professionnelle** étaient en situation de handicap en 2022, le double de 2018. L'objectif est d'atteindre de 10 % d'ici 2025. De manière transversale, les dispositifs régionaux de formation sont revalorisés pour les stagiaires en situation de handicap, comme la prime de 2 000 € pour se former dans les métiers en tension.

Pour sa part, la **Région est exemplaire en matière d'emploi** : un accord Insertion professionnelle et emploi des personnes en situation de handicap a été signé dès 2017 avec les organisations syndicales. Ainsi, les effectifs de la Région comptent 7,98 % d'agents en situation de handicap en 2023, soit un taux supérieur au seuil de 6 % pour la 5^{ème} année consécutive (4,5 % en 2015).

La Région renforce **également l'inclusion dans l'entrepreneuriat**. L'aide à la garde d'enfant est doublée pour les femmes entrepreneures ayant à charge un enfant en situation de handicap et élargie jusqu'à la majorité de l'enfant (au lieu de 12 ans). Pour sa part, le Perqo incube actuellement 20 projets handicap, handtech ou handicap et sport.

*

Enfin, le présent projet de budget **renforce les dispositifs de solidarité en faveur des personnes en situation de handicap**.

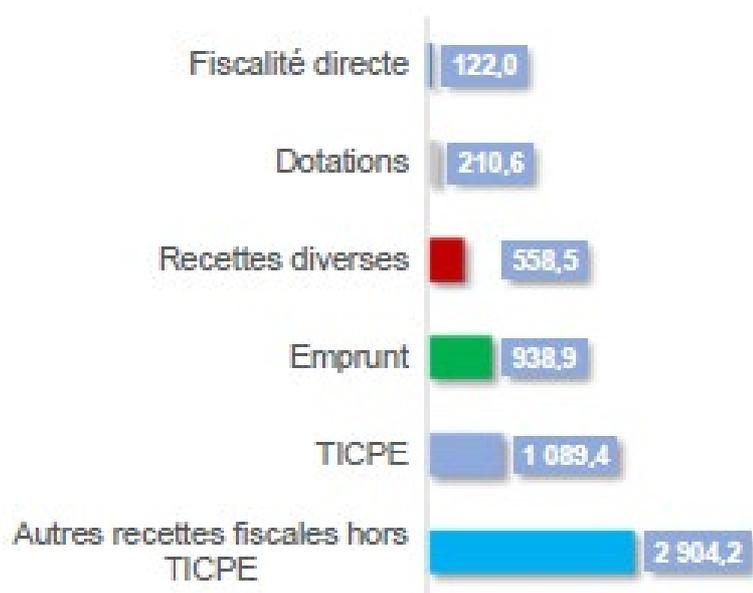
C'est tout d'abord le cas pour le soutien aux **personnes en situation de handicap et leurs aidants notamment familiaux** : soutien de près de 200 projets de création ou restructuration d'établissements et services médico-sociaux qui accueillent des enfants et adultes handicapés (30 M€) ; accompagnement de 126 projets de soutien aux aidants ; financement de la 1^{ère} Maison de répit francilienne qui ouvrira en 2025 à Boulogne-Billancourt.

Le soutien à la recherche pour améliorer la connaissance et la prise en charge médico- social des personnes en situation de handicap est conforté. C'est notamment le cas avec la QIM « Comment prévenir et réduire les situations de handicap des enfants, adolescents et jeunes adultes franciliens ? » (Pr. E. Bayen et R. Vialle - Sorbonne-Université).

Enfin, la Région poursuit le déploiement du **plan autisme** qui était la grande cause régionale de 2022. Cela concerne notamment l'implantation de la classe Avenir Pro Autisme – CAPA pour jeunes adultes autistes ; le soutien à la création de crèches inclusives et de projets pédagogiques adaptés, ainsi que le renforcement des solutions de diagnostic de proximité dans chaque département francilien.

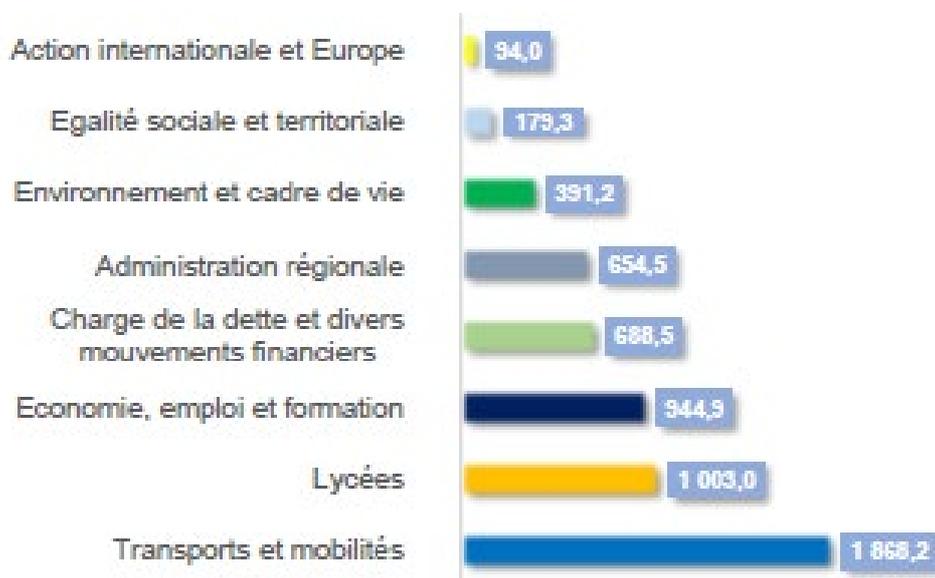
Au final, cette année encore, la Région présente un budget ambitieux, mais responsable, malgré les contraintes qui pèsent sur elle. Ce budget de cohésion sociale et territoriale pour l'Île- de-France est inédit par son volume d'investissement et sera intégralement mis au service du bien vivre, du pouvoir d'achat et de l'avenir des Franciliens.

Les recettes du projet de budget 2024 5 823,51 millions d'euros



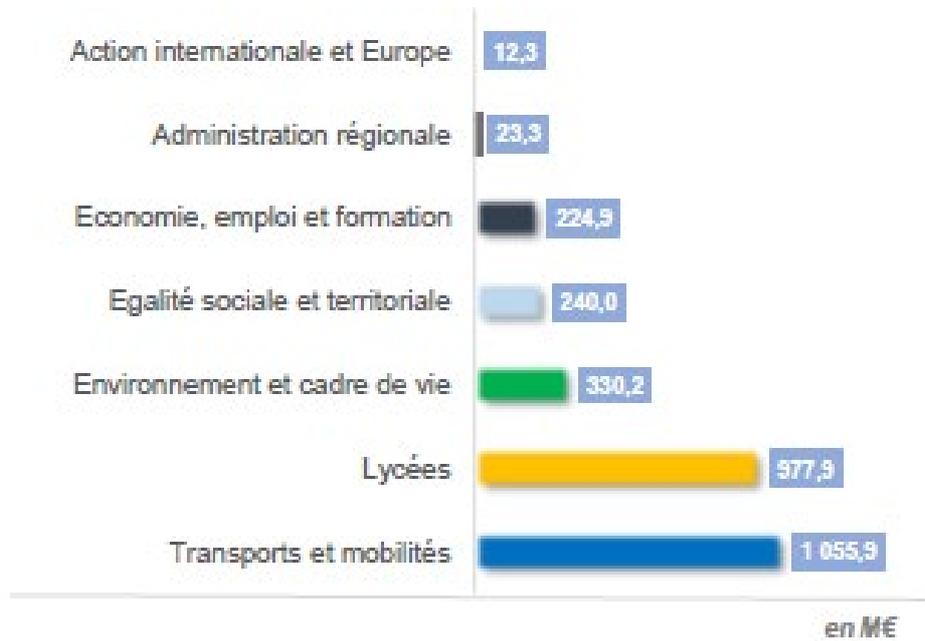
en M€

Les dépenses du projet de budget 2024 5 823,51 millions d'euros de crédits de paiement



en M€

Le projet de budget 2024
2 864,49 M€ d'autorisations de programme



Le projet de budget 2024
2 393,14 M€ d'autorisations d'engagement

